

Avis des sociétés

COMMUNIQUE DE PRESSE

WIFAK INTERNATIONAL BANK « WIFAK BANK »

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba- 4100 Médenine- Tunisie

Appel à la candidature pour la désignation d'un Administrateurs indépendant (Président du comité d'Audit) Au sein du Conseil d'Administration

1. Objet

En se référant aux exigences légales édictées par l'article 47 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relatives aux banques et aux établissements financiers et l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019 ainsi que des modalités et critères prévues pour la désignation des administrateurs indépendants par la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020 et la circulaire BCT N° 2021-05 relative à la gouvernance pour les banques et les établissements financiers, et suite à la vacance du poste du président du comité d'Audit, WIFAK BANK lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur indépendant qui assurera la présidence du comité d'Audit pour le reste du mandat en cours, couvrant les exercices 2026 et 2027, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

Est considéré membre indépendant au sens de la loi bancaire 2016-48, toute personne n'ayant pas de liens avec WIFAK BANK ou avec ses actionnaires ou ses dirigeants de nature à entacher l'indépendance de ses décisions ou l'entraîner dans une situation de conflit d'intérêt réelle ou potentielle.

WIFAK BANK informe ses actionnaires et le public que la désignation de l'administrateur indépendant sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Conditions d'éligibilité

Le candidat ne doit pas être actionnaire à « Wifak Bank » et doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après :

2.1 Conditions de qualifications scientifiques, compétences et expériences :

Conformément à l'article 41 de la circulaire n°2021-05 du 19 août 2021 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers et l'article 6 de la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020, le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'Administration et président du comité d'Audit doit avoir au moins, une maîtrise ou un diplôme équivalent dans l'une des spécialités suivantes : Finance ou économie ou Comptabilité, ou Gestion des risques et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur financier.

Le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'Administration doit posséder les qualifications, les compétences, l'expérience et l'expertise lui permettant d'accomplir convenablement sa mission et doit avoir une compréhension appropriée de l'environnement et des domaines d'activités de la Banque.

2.2 Conditions juridiques :

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit réunir les conditions suivantes :

- ☐ Être une personne physique et jouir de ses droits civils ;
- ☐ Ne pas être dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales notamment :
 - Les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
 - Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle ;
- Ne pas avoir fait l'objet un jugement irrévocable pour faux en écriture, pour vol, pour abus de confiance, pour escroquerie ou délit puni par les lois sur l'escroquerie, pour extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, pour soustraction commise par dépositaire public, pour émission de chèque sans provision, pour corruption ou évasion fiscale, pour recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- ☐ N'ayant pas été gérant ou mandataire de sociétés, condamné en vertu des dispositions du Code Pénal relatives à la banqueroute ;
- ☐ Ne pas être révoqué des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise suite à une sanction infligée par la Banque Centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de microfinance ;
- ☐ N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire ;
- ☐ N'ayant pas fait l'objet d'un jugement irrévocable de faillite, et ce conformément à l'article 60 de la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ;
- ☐ Ne pas être dans une situation où il est établi pour la Banque Centrale de Tunisie, sa responsabilité dans la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation;
- ☐ Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (05) années qui précèdent le dépôt de candidature :
- Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié de WIFAK BANK ;
- Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe de WIFAK BANK TUNISIE ;
- ☐ Ne pas être Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique d'une société dans laquelle WIFAK BANK détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de Surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint de la WIFAK BANK (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de WIFAK BANK désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil de Surveillance;
- ☐ Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié de WIFAK BANK ;
 - Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe WIFAK BANK ;
- ☐ N'agissant pas pour le compte d'un client, d'un fournisseur ou d'un prestataire de service significatif de WIFAK BANK ;
- ☐ Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de Surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse qui exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- ☐ Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société

ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec WIFAK BANK ou d'une société concurrente ;

☐ Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;

☐ Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

☐ N'occupant pas une responsabilité partisane à l'échelle centrale, régionale ou locale.

2.3 Conditions relatives aux conflits d'intérêts :

☐ Ne détenant pas lui-même, son conjoint, ses ascendants et descendants de premier degré, une participation directe ou indirecte dans le capital de WIFAK BANK ;

☐ Ne pas détenir de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Directeur Général du Directeur Général Adjoint ou d'un salarié de WIFAK BANK ;

- Ne pas être membre de l'organe d'administration ou de l'organe de direction d'une entité ayant des liens avec WIFAK BANK au sens de l'article 43 de la loi n° 2016- 48 au moins au cours des cinq (05) dernières années précédant sa désignation en qualité de membre indépendant dans WIFAK BANK ;

- N'ayant pas des contrats de prestations conclus directement par lui-même ou par personne interposée avec WIFAK BANK ou avec l'une des sociétés ayant des liens avec WIFAK BANK et ce, au sens de l'article 43 de la loi n° 2016-48 ;

- N'ayant pas fait partie des salariés de l'établissement au moins au cours des trois (03) dernières années précédant sa désignation en qualité de membre indépendant dans WIFAK BANK.

3. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration de « Wifak Bank » présentant le candidat, les motifs de sa candidature ainsi que son profil ;
- Le curriculum vitae du candidat (**Annexe 1**)
- Une fiche signalétique de candidature selon le modèle (**Annexe 2**) au présent appel à candidature ;
- Une déclaration sur l'honneur signée, selon le modèle (**Annexe 3**) au présent appel à candidature attestant que le candidat répond aux critères d'éligibilité prévus par la Décision Générale du Conseil du Marché Financier ainsi que le présent appel à candidature ;
- Une copie de la pièce d'Identité Nationale ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (03) mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

Le candidat s'engage à communiquer à WIFAK BANK tout document ou information complémentaire que celle-ci juge nécessaire pour l'appréciation des dossiers de candidature.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus sera automatiquement éliminé.

Les Annexes prévues pour cet appel à candidature sont jointes à ce communiqué et ce à partir de la publication de cet avis.

4. Modalités de dépôt du dossier de candidatures

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de WIFAK BANK et portant la mention « *Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur indépendant* au Conseil d'Administration de WIFAK BANK.

Le dossier de candidature doit parvenir soit par lettre recommandée avec accusé de réception au Centre d'Affaires de WIFAK BANK « WIFAK BANK » sis à la Zone d'Activités Kheireddine, le

Lac III, Tunis, Tunisie, (le cachet de la poste faisant foi), soit déposée en mains propres par porteur contre décharge au bureau d'ordre du Centre d'Affaires, au plus tard **le lundi 24 août 2026 à 14 heures**, date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou hors délai de réception des candidatures sera systématiquement éliminé.

5. Choix du membre indépendant au Conseil d'Administration

Le comité de nomination et de rémunération au sein de WIFAK INTERNATIONAL BANK sera réuni afin de sélectionner le candidat après examen des dossiers.

La nomination du candidat sera arrêtée par le Conseil d'Administration suite aux travaux d'examens des candidatures vérifiés par le Comité de Nomination et de Rémunération. Cette nomination est transmise pour avis à la Banque Centrale de Tunisie et au Conseil du Marché Financier, tel qu'exigé par la réglementation en vigueur.

La nomination de l'administrateur indépendant sera soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de WIFAK BANK.

Annexe 1 *: CURRICULUM VITAE

INFORMATIONS GENERALES

Nom de famille :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

N° pièce d'identité : pays/ date d'émission Adresse actuelle :

Téléphone :

Adresse électronique :

FORMATION ACADEMIQUE ET DIPLOMES

Intitulé diplôme	Nom de l'établissement	Date/durée	Domaines d'études/Observations

FORAMATION PROFESSIONNELLE ET CERTIFICATS

Intitulé diplôme	Nom de l'établissement	Date/durée	Domaines d'études/Observations

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Expérience dans le domaine bancaire/financier			
Fonctions/titres du poste	Organisation/entreprise	Principales Responsabilités domaine d'expertise	Date/durée

Autres expériences hors du secteur bancaire/financier (poste de cadre dirigeant ou autre)			
Fonctions/titres du poste	Organisation/entreprise	Principales Responsabilités domaine d'expertise	Date/durée

Membre dans d'autres organes d'administrations/de direction			
Fonctions/titres du poste	Organisation/entreprise	Principales Responsabilités domaine d'expertise	Date/durée

AUTRES COMPETENCES

LANGUES :

Je certifie que les informations contenues dans le présent CV sont exactes et complètes.

Tunis le

Signature de la personne désignée

ANNEXE 2* : FICHE SIGNALETIQUE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom		
CIN (1)	N°	Délivrée à Le
Profession/Qualité		
Diplômes obtenus ⁽²⁾		
Expériences professionnelles ⁽³⁾		
Adresse		
Téléphone	Fixe : GSM :	
E-mail		

Autres informations	
Membre de Conseil d'Administration ⁽⁴⁾	Oui ☐ Non ☐ Si oui préciser le nombre :

(1) Joindre une copie de la CIN

(2) Joindre les copies des diplômes

(3) Joindre les justificatifs de l'expérience professionnelle

(4) Joindre les justificatifs des fonctions exercées

Annexe 3* : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

- ☐ **Nom & Prénom:**
- ☐ **N° CIN:**délivrée à
.....le.....
- ☐ **Adresse :**

Candidat à l'élection au poste d'un membre indépendant au sein du Conseil d'Administration de WIFAK BANK,

Déclare formellement sur l'honneur :

- ☐ Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions prévues par la législation en vigueur ;
- ☐ Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision Générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature lancé par WIFAK BANK ; et
- ☐ Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature légalisée

(): il est recommandé de compléter les annexes à l'aide d'un ordinateur.*